

AVIS PUBLIC



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Projet de règlement n° 25-09

AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2007-103 – MODIFICATION CONCERNANT LES USAGES DE SERVICES COMPLÉMENTAIRES À UNE HABITATION DE TYPE 1

Aux personnes intéressées, la soussignée, greffière de la Ville de Sept-Îles, donne avis à la population de ce qui suit :

- 1° Le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du **26 mai 2025**, le projet de règlement n° 25-09 « Amendement au règlement de zonage n° 2007-103 – Modification concernant les usages de services complémentaires à une habitation de type 1 ».
- 2° L'objet de ce règlement est d'amender le Règlement de zonage n° 2007-103 afin d'autoriser les usages de services complémentaires de type 1 dans le secteur Ferland, ainsi que retirer l'obligation d'aménager deux cases de stationnement pour ce type d'usage.

Ce projet de règlement contient des dispositions qui s'appliquent à un secteur délimité dont la description ou l'illustration peut être consultée au bureau de la municipalité.

- 3° Une assemblée publique de consultation aura lieu le **JEUDI 12 JUIN 2025 À 19 H** dans la salle du conseil municipal située au 546, avenue De Quen à Sept-Îles, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Au cours de cette assemblée, le maire, ou son représentant, expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et entendra les personnes qui désirent s'exprimer.

- 4° Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
- 5° Ce projet de règlement peut être consulté à l'adresse **septiles.ca** ainsi qu'au Service des affaires juridiques de la municipalité, 546, avenue De Quen à Sept-Îles, aux heures normales de bureau, soit du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h, le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30.

DONNÉ À SEPT-ÎLES, ce 28^e jour du mois de mai 2025.

La greffière,

M^e Jessica Bilodeau, OMA

- CERTIFICAT DE PUBLICATION -

Je, soussignée, greffière de la Ville de Sept-Îles, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché dans l'hôtel de ville, une copie de l'avis ci-dessus, le 4 juin 2025 et que j'ai fait publier copie dudit avis dans le journal *Le Nord-Côtier*, édition du 4 juin 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 4^e jour du mois de juin 2025.

La greffière,

M^e Jessica Bilodeau, OMA
